

Art. 1 – Organisation

A. Ce Championnat de France est un championnat individuel féminin.

Il est organisé en 2 phases :

- ✓ Phase 1 : par Région les 22 et 23 janvier 2022
- ✓ Une finale nationale les 18 et 19 juin 2022

B. La participation à la phase régionale est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale nationale.

Les 10 finalistes dames du Championnat de France 2020 seront exemptées de la phase régionale et qualifiées pour la finale nationale.

Les joueuses exemptées sont :

PLANCHARD Marylin – WINNER'S ORLEANS
GORON Solène – SYNERGIE BOWLING
LOPES D'ANDRADE Alexandra - SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
ALBERT Justine – BCO COURBEVOIE
JACQUES Amandine – WINNER'S ORLEANS
RICHARD Amandine – ROCKET'S NANTES
SAMSON Stéphanie – ATHENA
WISNIEWSKY Fély – SYNERGIE BOWLING
MATCZAK Marie – LES DRAGONS DE COLMAR
HENNIN Athenais – BC DES FLANDRES RN42

Le bulletin d'engagement, téléchargeable sur le site fédéral à partir du 15 décembre 2021 et sur lequel ils spécifient leur choix, doit être retourné au CNB au plus tard le 15 janvier 2022. Passée cette date, les places non pourvues seront reversées dans les quotas de qualifications Régionales.

C. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

D. Dans chacune des phases Régionale et Nationale, le décalage de pistes à la fin de la première série s'effectue de la manière suivante :

- ✓ Les pistes paires de la 1ère série se décalent vers la droite de la deuxième à la dernière série.
- ✓ Les pistes impaires de la 1ère série se décalent vers la gauche de la deuxième à la dernière série.

Art.2 – Les participantes

La compétition est ouverte aux joueuses licenciées FFBSQ et de nationalité française.

Art. 3 – Phase Régionale

- A. Chaque participante effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes, consécutives ou non. Le décalage est déterminé par l'Art.1-D.
- B. A l'issue des 8 lignes, qualification des finalistes dans l'ordre du classement. Le nombre des finalistes est **au minima** le plus grand des nombres suivants :
- ✓ 40% (arrondi à l'entier supérieur) des participantes
 - ✓ 200% des qualifiées pour la phase nationale
 - ✓ 4 dames

Les finalistes effectuent 3 séries consécutives de 2 lignes avec changement de pistes entre les séries. Le décalage est déterminé par l'Art.1-D.

- C. A l'issue des 14 lignes, le titre de Championne régionale est décerné.
- D. La championne régionale est automatiquement qualifiée pour la phase nationale, ainsi que les suivantes dans la limite des quotas déterminés par le CNB. Ce quota est calculé au prorata des engagées à la phase régionale.
- E. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- F. Engagement à la compétition : 14 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder 3,40 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

Les quotas étant calculés sur le nombre d'inscrits, aucun engagement ne sera remboursé après leur diffusion, quel que soit le motif du désistement.

Art. 4 - Championnat de France

- A. Lieu : à définir
- B. La phase nationale réunit au total 48 joueuses : au minimum 38 joueuses qualifiées lors de la phase régionale et les 10 exemptées de la phase régionale (Art. 1-B).
- C. Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB.
- D. Les conditions de jeu sont définies par la Commission Technique du CNB.
- E. Déroulement :
- ✓ Qualifications : Chaque participante effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes. Le décalage est déterminé par l'Art.1-D.
 - ✓ Demi-finale : les **24 meilleures dames au classement** des 8 lignes sont qualifiées pour jouer 4 séries de 2 lignes. Le décalage est déterminé par l'Art.1-D. Les scores des qualifications sont conservés.
 - ✓ Finale : les 10 meilleures dames au classement des 16 lignes sont qualifiées pour jouer une finale « Round Robin » (20 quilles de bonification par match gagné et 10 quilles en cas d'égalité). Les scores des qualifications et demi-finale sont conservés.

- F. Titre décerné : Le titre de Championne de FRANCE est décerné à l'issue de la finale (total quilles des parties + bonification).
- G. Forfaits, Repêchage, Modifications :
- ✓ Forfait : Les participantes qui déclarent forfait sont tenues de le faire savoir à leur ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement régional jusqu'au **15 mai 2022**. Après cette date, le CNB requalifie dans l'ordre des classements de la région du lieu de la finale nationale.
 - ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifiés en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs d'outre-mer qualifiés.

Art. 5 – Divers

La Championne de FRANCE 2022 représentera la France lors de la Coupe d'Europe Individuelle 2022. En cas de forfait ou d'empêchement, la suivante au classement sera repêchée. Le repêchage ne pourra se faire que sur le classement des 10 finalistes.

Art. 6 – Divers

Toutes les participantes doivent respecter les règles sanitaires en vigueur (gestes barrières, pass sanitaire dans le sport ...). Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France.

Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.